

## Une réunion publique sur la future liaison entre la RD 30 et la RD 190

Le Département va réaliser une nouvelle liaison routière aménagée pour tous les modes de déplacements entre la RD 30 à la hauteur d'Achères et la RD 190 au niveau de Triel-sur-Seine. Avec un franchissement de Seine supplémentaire, cette voie entièrement neuve, est indispensable pour la desserte et le développement de la boucle de Chanteloup. Alors que les travaux vont être lancés, une réunion publique d'information est organisée le 28 août à Achères.



Ce nouvel axe de pas moins de six kilomètres, dont plus de 750 mètres de viaduc au-dessus du fleuve, permettra, d'une part d'améliorer les échanges entre la boucle de Chanteloup et celle de Saint-Germain-en Laye et, d'autre part, de désenclaver la boucle de Chanteloup par l'amélioration de son accessibilité. La création de cette liaison permettra notamment de désengorger le réseau routier dans le secteur de Poissy, facilitant les déplacements en transports collectifs routiers et l'émergence de nouvelles offres pour desservir les gares.

## Renforcer le maillage entre les routes départementales

Cette zone est un important point de passage, essentiel pour l'accès à de nombreuses entreprises, notamment celles de l'industrie automobile. « Le réseau de la boucle et de ses abords immédiats présentent des problèmes quotidiens de congestion qui vont s'amplifier avec les développements en cours et à venir », souligne le Conseil départemental qui porte le projet.

Après avoir obtenu toutes les autorisations, **le Département va engager les travaux**. La première tranche consacrée au chantier préparatoire va être lancée. La délimitation et le dégagement des emprises du tracé se dérouleront à compter de septembre prochain, afin de réaliser le diagnostic d'archéologie préventive et vérifier la présence ou non de vestiges du passé.

## La construction du viaduc lancée en 2024

En même temps débuteront les travaux d'aménagement sur deux sites des trois sites de compensations écologiques. Afin de recréer des habitats favorables aux espèces protégées, trois sites de compensations environnementales représentant une surface totale de 27 ha seront aménagés. Ils seront entretenus sur une durée de 50 ans, afin d'en garantir leur pérennité.

Concernant la réalisation du viaduc de 750 au-dessus de la Seine, elle débutera en 2024 et s'achèvera en 2026. **L'ouvrage reposera sur sept piles dont deux en Seine**. Outre le pont, quatre carrefours giratoires seront créés afin d'assurer les échanges avec les RD 22 et 55, située le long de la nouvelle liaison, et raccorder r les accès aux RD 30 et 190.

## L'arrêté d'autorisation signé le 3 juillet 2023

Différents équipements sont également prévus, d'une part pour la protection des riverains et d'autre part pour favoriser les circulations douces en continuité des aménagements existants ou à venir. Des pistes cyclables seront créées de chaque côté de la chaussée, une passerelle piétons-cycles permettra de franchir la RD 30 pour relier la ville d'Achères aux bords de Seine et le chemin de Pissefontaine au sein de la boucle sera

rétabli par un passage sous la nouvelle route.

Des écrans acoustiques seront posés sur le viaduc mais aussi en bordure Est de la RD 30 à Achères pour protéger les habitations. Enfin, au-delà du viaduc qui assure une transparence, des passages seront aménagés permettant à la faune de continuer à circuler au sein de la boucle.

Le dossier a obtenu un avis favorable du commissaire-enquêteur à la suite de l'enquête publique menée en janvier 2023. L'arrêté d'autorisation environnemental nécessaire au démarrage des travaux a alors été signé le 3 juillet 2023. La mise en service de la liaison est programmée à l'horizon 2027 à l'issue de quatre années de travaux.

Infos pratiques

Réunion publique le lundi 28 août à l'espace Boris-Vian à Achères, rue Jean-Moulin, à 18 h 30.

Documents Réunion publique RD30-RD190